



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale des Territoires

Service Aménagement durable,
Urbanisme, Risques
Pôle Relais Pays Haut
Prévention des Risques
et
Gestion de Crise

Le préfet

à

Monsieur le Maire
54410 Laneuville-devant-Nancy

Référence : R15ZA0025a - A16MA025a

Vos réf :

Affaire suivie par : Raymond.Zampetti@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Ligne du service : 03.82.46.57.75

ddt-pr-pole-relais-du-pays-haut@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Bassin salifère lorrain : Compagnie des Salins du Midi et des salines de l'Est, Concession de mines de sel gemmes et de sources salées de Sainte-Valdrée, Porter à connaissance, Laneuville-devant-Nancy

PJ : 1 plan de localisation des sondages

Copie à : DREAL/DRMSS

DDT54/ ADUR-PRGC

Préfecture/bureau des procédures environnementales

Nancy, le **9 JUINS 2016**

Monsieur le Maire,

Votre commune est concernée par l'exploitation du sel lié à la concession de mines de sel gemme et de sources salées de Sainte-Valdrée. Six sondages ont été réalisés pour les travaux de reconnaissance et d'exploitation du sel. Les sondages SV1, SV2, SV3, SV4 et SV5 sont situés dans le périmètre de la concession sur la commune de Laneuville-devant-Nancy. Le sondage de reconnaissance S26 a été réalisé en dehors de la concession sur la commune de Fléville-devant-Nancy.

L'arrêt définitif des travaux miniers de la concession de mines de sel gemme et de sources salées de Sainte-Valdrée a été acté par l'arrêté préfectoral n° 1040 du 16 janvier 2015.

Les aléas de mouvements de terrain liés à l'exploitation du sel par dissolution étaient connus jusqu'à présent par une carte de synthèse à l'échelle 1/25 000ème (source DRIRE d'avril 2007) et utilisée pour la mise en œuvre du principe de précaution.

Dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées de la concession de Sainte-Valdrée et conformément à l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2013 la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (CSME) a réalisée, en date du 05 septembre 2014, un rapport positionnant l'emplacement des sondages d'exploitation et de recherche ainsi que la zone d'aléas autour du sondage SV1. Celui-ci, non localisé avec précision et non retrouvé, est affecté d'un aléa « débouillage de la tête de sondage » et d'un aléa « effondrement de terrain localisé » de niveau « faible » pouvant être assimilés à des fontis.

En application des articles L.132-2 et R 132-1 du code de l'urbanisme et conformément à l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2015 je vous transmets, ce jour, une carte positionnant la zone d'aléa autour du sondage SV1 et l'emplacement des sondages d'exploitation SV2, SV3, SV4 et SV5 implantés sur votre commune afin de garder trace de ces ouvrages dans les documents d'urbanisme.

Cette carte a été validée par les services de la DREAL en février 2016 et constitue l'état actuel de la connaissance du risque liée aux sondages exploités SV1, SV2, SV3, SV4 et SV5 de la concession Sainte-Valdrée et implantés sur la commune de Laneuville-devant-Nancy.

A partir de ces éléments et afin de tenir compte des risques liés à ces ouvrages la doctrine de constructibilité est la suivante :

- Autour du sondage SV1, dans les zones comprises en aléa « débouillage de la tête de sondage » et en aléa « effondrement de terrain localisé » de niveau faible pouvant être assimilés à des fontis toutes nouvelles constructions et tous nouveaux aménagements sont interdits.

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. N°60025 - 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.54.95.64.00 – Fax : 03.83.28.04.23

- A l'emplacement même des sondages SV2, SV3, SV4 et SV5 il n'est pas recommandé d'implanter de nouvelles constructions.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

